



Paris, le 25 avril 2013

CEREMA : comité de suivi du 24 avril 2013 **Clarifications d'un côté ... nébulisation de l'autre !**

Le point clé de l'ordre du jour de cette réunion était l'examen du Dossier de présentation de l'organisation du Cerema qui n'avait pu être examiné plus tôt, compte tenu des contraintes de calendrier (finalisation de la circulaire de prépositionnement et passage en force du projet de loi à l'Assemblée nationale).

Nous procéderons enfin à un premier examen de ce dossier après avoir cependant épuré au préalable un certain nombre de sujets (dont notamment celui des effectifs-cibles).

Échanges préalables :

Envoi des documents :

Force Ouvrière a dénoncé le fait que nous n'avions pas officiellement reçu version définitive (signée) la de la circulaire prépositionnement et que nous avons dû nous la procurer « par la bande ». Nous n'étions pas les seuls, le porte parole de la CFDT/UNSA indiquant l'avoir reçue pour sa part au travers d'une publication FO.

Après recherches, il est apparu que l'administration avait rencontré des difficultés avec sa messagerie ... mais selon les destinataires (les directeurs des CETE et des STC n'ayant semble t-il pas été confrontés à ces difficultés...).

« Allô quoi ... » :

Mais il est vrai aussi que les difficultés de l'administration pour communiquer avec les agents ou leurs représentants est ... endémique !

On se souviendra du scrutin électronique pour le choix du nom du futur établissement où l'administration aura dû s'y reprendre à trois fois.

A ce cafouillage s'ajoute maintenant la « concertation directe » : engagée au travers d'un questionnaire intitulé « **Cerema : 18 questions pour exprimer votre avis** » mais aux questions fermées (dès la première, sur les canaux d'information) et où nous avons vu une volonté de détourner l'attention sur la non association locale des personnels au projet dénoncée par le Verbatim FO.

Le préfigurateur a tenu à assumer personnellement cette erreur tout en la relativisant :

- sur l'appel à un institut de sondage d'opinion ? oui, mais il n'était pas cher (« *quelques milliers d'euros seulement* » ...) !
- sur le contournement des syndicats ? oh non, c'est le « *baromètre d'appropriation du projet* » !

Après avoir félicité l'administration d'avoir enfin répondu à une attente réitérée à chaque réunion par FO (à savoir de disposer d'un relevé de décisions clair et précis à l'issue de chaque réunion, qui aidera bien les élus en CAP lorsqu'il faudra parfois confronter l'esprit et la lettre du dispositif), elle a bien compris qu'elle avait donc encore des progrès à faire par ailleurs...

FO a, à cet égard, soulevé le fait que la coupure entre effectifs du CEREMA/ZGE risquait de compliquer les possibilités de retours vers les services ministériels dans certaines régions.

Arbitrages sur les effectifs :

L'administration nous a remis les effectifs-cibles arbitrés par le Secrétaire général sous forme papier (nous vous la communiquerons dès que nous l'aurons en format électronique).

Sous forme papier ... mais aussi sous la forme d'un trompe l'œil !

Au prix d'une astucieuse présentation puisqu'il correspond au passage en effectifs-cible du 31.12.2013 (à minuit) au 1^{er} janvier 2014 (à 0 h).

Cette astuce lui permet de faire l'impasse sur les 74 ETP supprimés au titre de 2013 et de détourner l'attention sur le niveau des effectifs alloués pour la création du siège (62 ETP) qui comptera à cette même date 101 ETP.

C'est donc 39 ETP qu'il faudra prendre de nouveau dans les CETE et les trois STC, en plus des 74 ETP supprimés cette année...

En fait, au moment où il crée le nouvel établissement, le ministère ... l'ampute de 3,4% de ses moyens...

Soit encore plus que dans les autres services du ministère déjà durement touchés par ailleurs !

Dossier de présentation de l'organisation du Cerema :

Pour commencer sa présentation, le préfigurateur a indiqué qu'il aurait fallu préciser en préambule de ce document qu'il a vocation à être discuté et faire l'objet d'une négociation plus approfondie (ouverture - à n'en pas douter - consécutive à la publication du Verbatim FO). Il annonce d'ailleurs que des inflexions (mais sans préciser lesquelles) sont à prévoir suite aux différentes réactions qu'il a pu recueillir. FO a demandé que la version 2 de ce dossier d'organisation intègre des évolutions et clarifications quant aux rôles respectifs des futures composantes du CEREMA, à l'organisation des domaines risques, bâtiments, transports maritimes et fluviaux et CECF et aux conditions de transition entre l'organisation à court et moyen termes.

Par ailleurs, suite aux interventions préalables de FO, nous obtenons que ce projet d'organisation soit présenté aux CT locaux pour leur permettre d'éclairer l'examen dans lequel se construit leur propre projet d'organisation (et donc leur cohérence par rapport à l'ensemble).

Et pour permettre de respecter les délais d'envoi des documents à ces instances et de remettre de l'ordre dans la consultation des différents échelons consultatifs, le Secrétaire général du ministère (contacté en séance) a décidé de ne pas précipiter l'examen de ce projet, comme cela était prévu, au CTM du 16 mai mais d'y consacrer un CTM qui s'ajoutera au calendrier, le 30 mai.

Pour autant, la définition de l'organisation du Cerema se précisera dans les mois qui suivent et, par conséquent, la version présentée aux CT et CTM ne sera pas une version définitive. A titre d'information, le D4P a pour mission de se mettre en ordre de bataille dès juillet pour préparer le programme d'action 2014...

Directions Techniques :

Un des points principaux détaillés dans les parties 1 et 2 de ce document d'organisation et largement commenté lors de cette réunion est le rôle d'animation des communautés métiers, pilotage et production de synthèse (au sens guide méthodologique, normes, etc.) dévolu aux futurs ex-STC, appelés à former les directions techniques (DTec, pour ne pas confondre avec les directions territoriales, Dter).

Il a répété que ces directions étaient des entités de productions et non des directions "d'état-major".

Sur ce point, le préfigurateur est parti du double constat que les STC actuels ne couvrent pas tous les domaines d'intervention du Cerema et que les PCI (ou tout du moins, la plupart d'entre eux) ont été pensés sans les STC.

Par conséquent, certains PCI seront sollicités pour remplir ce rôle là où les STC actuels ne sont pas en mesure de le faire (il n'est pas encore question de savoir s'ils le seront un jour). Le préfigurateur prévoit 2 ans pour que le Cerema se dote d'une capacité de remplir ce rôle dans tous les domaines.

Parmi les principes généraux qui ont guidé la répartition des thématiques entre DTec, le choix a été fait de garder un siège réduit (mais qui malgré tout ponctionne en moyenne les onze services de 3% de leurs effectifs pour être créé...) et donc, lorsqu'une thématique se retrouvait liée à plusieurs DTec, de choisir une DTec coordinatrice plutôt que de réaliser le pilotage de cette thématique au niveau du siège. D'où le choix (défini ?) de confier la construction au futur ex-Sétra.

Seule la thématique des risques a été découpée entre les 3 DTec - au prétexte que le découpage pré-existe déjà dans différents services (pour la géotechnique, les réponses demeurent floues).

PCI :

Concernant l'avenir des PCI, le préfigurateur a affirmé que les engagements écrits pris auprès des DAC au travers des protocoles de PCI engageaient le Cerema, y compris pour les PCI sans DTec identifiée.

Puis il semble avoir découvert en séance que certains protocoles avaient été tacitement reconduits (après une création pour une durée initiale de 3 ans, certains ayant été signés dès 2008).

Le maintien de l'ensemble des PCI n'est donc pas clairement affirmé, d'autant plus que l'équipe de préfiguration n'a pas encore de vision d'ensemble du fonctionnement de l'ensemble des 60 PCI.

Le préfigurateur a d'ailleurs affirmé qu'on ne pouvait pas partir du postulat qu'on ne va rien changer aux missions des 800 agents en PCI.

CECF :

L'équipe de préfiguration n'a pas de vision d'ensemble du nombre d'agents concernés par ces activités (un groupe de travail "planche" sur ce sujet).

Prochaines échéances :

Prochaine réunion du Comité de suivi : lundi 13 mai 2013,

Consultation des Comités techniques de proximité : autour du 23 mai 2013,

Consultation du Comité technique ministériel : le 30 mai 2013